



HAL
open science

Fin de la ” vieille diglossie ” réunionnaise ?

Claudine Bavoux

► **To cite this version:**

Claudine Bavoux. Fin de la ” vieille diglossie ” réunionnaise ?. Glottopol : Revue de sociolinguistique en ligne, 2003, Anciens et nouveaux plurilinguismes, 2, pp.29-39. hal-03543388

HAL Id: hal-03543388

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03543388>

Submitted on 26 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FIN DE LA « VIEILLE DIGLOSSIE » REUNIONNAISE ?

Claudine Bavoux

L.C.F.- U.M.R. 8143 du C.N.R.S. Université de la Réunion

Peut-on évacuer la question de la diglossie ?

Dans le contexte actuel, marqué à la Réunion comme dans les autres D.O.M. par une reconnaissance politico-administrative des créoles dont il est encore difficile de mesurer l'importance, on est en droit de s'interroger sur la perception que les acteurs ont de la situation. La perçoivent-ils toujours comme une situation de diglossie, de domination du vernaculaire par la langue nationale, ou la perception naguère conflictuelle, douloureuse même, du contact linguistique est-elle en train de céder la place à un sentiment plus serein ?

Les linguistes, que la communauté interpelle régulièrement, ne peuvent rester en dehors d'un débat qui s'étale dans la presse : « qu'en disent les linguistes ? », « on n'entend pas les linguistes », lit-on, entend-on, ici et là. Il est vrai que ces derniers, après s'être largement exprimés dans les années 70 à 80, ont moins publié ces dernières années sur cette question. Mais voilà que la (au moins relative) reconnaissance officielle du créole nous contraint à rouvrir le dossier de la diglossie réunionnaise et à nous demander si une évolution notable de la situation et de la perception qu'en ont les acteurs (l'une informant l'autre et réciproquement, comme on le montrera plus loin) s'opère actuellement sous nos yeux et, si oui, dans quel sens et selon quelles modalités. Plus simplement, assiste-t-on à la disparition du système diglossique ?

Certains auteurs (V. Gueunier, 1995)¹, pensent que l'existence d'un continuum franco-créole signale la disparition du rapport diglossique entre les langues. Le continuum franco-créole serait le terme d'une ancienne diglossie. On pourrait penser que la situation réunionnaise fournit une illustration de cette thèse, mais sur quoi peut-on se fonder pour proclamer la fin de la diglossie ? Les observateurs se gardent bien de le faire et se montrent tous particulièrement prudents, soulignant la complexité des phénomènes observés.

M. Beniamino et D. Baggioni, décrivant la situation réunionnaise en 1993, présentaient le continuum franco-créole comme un aspect particulier de la situation, aspect souvent oblitéré par l'intérêt porté à la diglossie (1993 : 152). Pour eux, diglossie et continuum ne sont pas exclusifs l'un de l'autre, ce ne sont pas deux systèmes qui se succèdent dans le temps. Bien au

¹ « Il s'agit des cas, comme ceux des départements français d'Outre-mer, où le contact constant entre la variété historique de base et le créole qui en est issu produit un idiome intermédiaire qui a tendance à se rapprocher de plus en plus de la variété haute, seule officielle et prestigieuse » (Gueunier, 1995 : 72-73).

contraire, ils coexistent, suscitant tour à tour l'intérêt des observateurs. Ces auteurs ne prétendent pas que la situation de diglossie est susceptible de se transformer en situation de continuum et s'ils ne le font pas, c'est que, pensons-nous, diglossie et continuum sont des phénomènes de nature différente, qui s'apprennent à des niveaux distincts. La diglossie est une forme de plurilinguisme, un type de situation de contact linguistique, relevant de l'analyse macro-sociolinguistique, alors que le continuum est plus nettement une réalité de nature linguistique et discursive, observable dans les productions langagières.

Pour avancer et en nous appuyant sur les études antérieures, nous poserons l'hypothèse que tant qu'on observera des indices d'une idéologie diglossique² dans les discours, les attitudes, les comportements d'au moins une partie de la communauté réunionnaise, la diglossie continuera d'exister, comme processus social producteur et reproducteur de comportements, de pratiques et de discours diglossiques. Cela ne signifie pas que, individuellement ou en groupe, certains acteurs de la situation ne puissent pas y échapper, comme nous le verrons plus loin. Nous serons amenés à nous interroger sur les interactions qui se sont mises en place entre représentations scientifiques et représentations du sens commun, non seulement en termes d'écart mais aussi d'interactions et de co-production d'un objet social qu'on nommera la situation linguistique, le français, le créole, la ou les langues de la Réunion.

La modélisation de la situation réunionnaise

J.-B. Marcellesi (1981) considère la diglossie comme un cas particulier de bilinguisme de masse. C'est pour lui comme pour P. Gardy et R. Lafont un phénomène inscrit dans le temps, qui concerne les langues et, plus profondément, la société. Chez ces auteurs, la notion de diglossie est inséparable de celles de fonctionnement diglossique, idéologie diglossique, pratiques diglossiques. L'outillage conceptuel mis en place par ces auteurs, après avoir inspiré certains observateurs de la situation réunionnaise, D. Baggioni, P. Cellier et C. Marimoutou, reste opératoire, jusqu'à preuve du contraire, pour le moment présent.

Pour ces Européens, la diglossie ne saurait être stable. Au contraire, elle évolue nécessairement vers un terme qui peut être, selon P. Gardy et R. Lafont (1981), soit l'assimilation de B par H, de la (variété de) langue basse par la haute, soit la normalisation de B qui se mettrait enfin à fonctionner indépendamment de H. A la Réunion, on verra qu'il est possible d'envisager un ou deux autres termes, ce qui porte à quatre les possibilités, avec le maintien du rapport diglossique sous une forme aménagée (ce qui dénote peut-être une situation transitoire), ou la disparition de la diglossie avec émergence d'un nouveau parler, un parler réunionnais issu du contact français/ créole.

Certains auteurs (Cellier 1985, Confiant 2000) ont envisagé des phases, ou étapes, par où passerait nécessairement le processus diglossique. En 1985, P. Cellier considérait que la diglossie réunionnaise en était encore à la phase 1, alors même que la diglossie franco-occitane, son point de comparaison, en était déjà à la phase 2, dans laquelle la langue minorée a perdu son trait de socialité, sa fonctionnalité dans la communication. Tous ces auteurs, en mettant l'accent sur l'aspect dynamique de la situation, s'écartent de la définition canonique posée par Ferguson en 1959 : un type de situation stable où on voit coexister deux variétés de langue apparentées, de statut inégal, aux distributions fonctionnelles complémentaires. Position réaffirmée dans « Diglossia revisited » (1991), article encore peu connu en France³, où Ferguson renvoie ses lecteurs au sens que lui-même a originellement défini tout en critiquant l'extension que ses héritiers ont donnée au concept.

² Une idéologie est une vision du monde, un système de croyances sans caractère religieux ou transcendant. (V. article *Idéologies*, dans Boudon et Bourricaud, 1992).

³ Je remercie Louis-Jean Calvet de m'avoir communiqué une copie de l'original.

Les descripteurs de la situation réunionnaise utilisent tous, sauf erreur, depuis les années 70, le terme de diglossie et ils se réfèrent pratiquement toujours à l'article de 59, tout en soulignant la complexité de la diglossie réunionnaise. Ils signalent comme une spécificité de cette situation la présence de variétés héréditaires de français, issues du français des premiers colons. A. Valdman lui-même note cette particularité dans un ouvrage général :

« A la Réunion l'opposition français-créole se complique du fait de l'existence de parlers vernaculaires français, remontant à la période de fondation de l'île Bourbon, qui rendent malaisée la distinction entre les variétés francisées du créole et les énoncés français métissés par les interférences du créole. » (1979 : 13)

Dès leur premier recours au modèle diglossique, M. Carayol et R. Chaudenson jugent celui-ci trop contraignant parce que trop restrictif. Ils ont conscience que le modèle doit être adapté à une situation où la répartition fonctionnelle des langues est souple et obéit à des règles sociales complexes (1978 : 178). Ils s'écartent du modèle initial sur ce point et trouvent dans le modèle du continuum, dont De Camp et Bickerton proposent une analyse dite implicationnelle (reprise par M. Carayol et R. Chaudenson, 1978) une sorte de modèle complémentaire susceptible de rendre compte de la variation intralinguistique qui affecte le créole. Ils utilisent le terme de diglossie pour désigner un type de situation linguistique, celui de continuum pour désigner l'ensemble des productions linguistiques observables, susceptibles d'être situées entre deux pôles (celui d'un créole acrolectal et celui d'un créole basilectal). Pour eux, la diglossie renvoie au statut socio-symbolique des langues, c'est une caractéristique de la situation macro-sociolinguistique et de la situation socio-politique, le continuum est un modèle issu de l'observation des productions linguistiques.

Les observateurs qui s'exprimeront à leur suite reprendront les deux modèles, souvent en complément l'un de l'autre, parfois alternativement. Tous sont en contradiction avec la théorie réaffirmée par Ferguson dans son article de 1991 qui déclare la diglossie et le continuum strictement exclusifs l'un de l'autre :

« It is also clear that diglossia differs from a creole continuum such as Jamaica, where many people control and use the acrolect in ordinary conversation and where the extreme "basilectal" varieties, as they are called, are clearly the outcome of a pidginization process at some earlier time. Also, the boundary between the high variety and the vernacular ("low" variety) in diglossia is behaviorally and attitudinally sharper than in creole continua, although intermediate varieties always do occur in diglossia situations, as noted in the original article. » (Ferguson, 1991 : 218)

Soit parce qu'ils sont attentifs à la dimension historique des langues et des situations (c'est le cas de R. Chaudenson, de D. Baggioni), soit parce qu'ils portent un intérêt aux analyses des diglossies catalane, ou occitane (C. Marimoutou, P. Cellier), les spécialistes de la situation réunionnaise ont tendance à souligner le caractère conflictuel du rapport diglossique. P. Cellier lance le terme de « dysglossie », qui rencontrera un réel succès : « Par ce néologisme, écrivent I. Neu-Altenheimer, D. Baggioni et C. Marimoutou, nous désignons, à la suite de P. Cellier, « un dysfonctionnement sociolinguistique » lié au conflit diglossique et à la minoration de la langue » (1988 : 172).

Sans prétendre à l'exhaustivité (des lectures complémentaires seraient nécessaires), on peut commencer à prendre du recul par rapport aux travaux qui, ces 30 dernières années, se sont intéressés à la Réunion. Deux courants se dessinent chez les linguistes et autres observateurs à visées scientifiques. R. Chaudenson et M. Carayol sont représentatifs du premier courant. Ils sont frappés, dès les années 70, par l'inégalité statutaire des deux langues, mais aussi par l'imprécision de la frontière qui sépare les deux systèmes linguistiques. Le modèle diglossique leur paraît utile pour expliquer l'inégalité des statuts, le modèle du continuum étant convoqué pour rendre compte de la variation intrasystémique du créole (et du français).

Une des difficultés que R. Chaudenson et M. Carayol ont à affronter réside dans l'existence d'une variété de langue qu'on peut nommer, selon eux, indifféremment « créole francisé » ou « français créolisé », à quoi s'ajoute un français régional, qu'eux-mêmes ne distinguent pas toujours de la variété précédente et qu'il n'est pas aisé de situer sur l'axe du continuum. Leur souci est d'expliquer comment deux systèmes linguistiques peuvent connaître une zone d'intersection où se loge une variété historique. R. Chaudenson y reviendra à plusieurs reprises pour dire que celle-ci n'est pas née tardivement du contact des deux langues mais qu'il s'agit bien d'une variété historique, portée par le groupe socio-ethnique des blancs prolétariés.

Dans l'autre courant l'accent est mis sur le dysfonctionnement linguistique et social, avec chez D. Baggioni, chez C. Marimoutou et chez P. Cellier une référence aux travaux de R. Lafont. Dans un article publié à Montpellier dans les *Cahiers de praxématique*, P. Cellier conteste l'usage de la notion de continuum à laquelle il reproche de présenter comme continue une réalité sociolinguistiquement discontinue. Il y dénonce en termes assez durs « le poids de la diglossie sur la créolistique et la nécessité d'une mise en question épistémologique » (1985 : 50). A ses yeux, la diglossie est révélatrice d'un grave dysfonctionnement social qui n'épargne même pas le linguiste et « la dichotomie français-créole est une donnée fondamentale de la réalité sociale » (1985 : 51). Le champ de la notion va bien au-delà de la simple inégalité statutaire des langues. Ces travaux ne se coupent pas d'une idéologie qu'on pourrait dire identitaire, ou régionale, ou d'affirmation identitaire régionale qui est aussi, Neu-Altenheimer, Baggioni et Marimoutou l'ont bien noté (1988 : 172), une « idéologie de la langue » (d'affirmation et de défense de la langue créole) qui contrecarre l'idéologie dominante, celle qui alimente les stéréotypes ordinaires, une « idéologie de la parole éclatée » dans laquelle les Montpelliérains nous ont appris à reconnaître une idéologie diglossique qui s'exprime quasiment dans les mêmes termes en Catalogne, en Provence, aux Antilles, à la Réunion, et ailleurs. L'engagement qu'on devine chez P. Cellier s'exprime encore plus directement chez des auteurs engagés tels que M. Payet (1983) ; dans un texte qui est un plaidoyer en faveur de la normalisation du créole, l'argument fondamental de M. Payet, éminemment idéaliste, étant qu'il faut « rendre » au créole sa place « normale ».

Un renouvellement du cadre théorique

En général ...

Enfin, on trouve, commune à ces observateurs, une même conception dynamique et historique, on l'a dit, de la diglossie. Par ailleurs, leurs analyses s'inscrivent dans une tradition scientifique qui affirme le statut linguistique des créoles en général, du créole de la Réunion en particulier. Le créole est généralement présenté comme une langue au sens plein du terme, autrement dit un système sémiotique doublement articulé, mais une langue qui n'aurait pas eu de chance, une langue dont le seul déficit concernerait sa valeur sociale. De là à penser que sa minoration relève de l'anormalité, sinon du scandale, et qu'il est urgent de lui « rendre » sa place « normale » (Payet), il n'y a qu'un pas que franchissent certains descripteurs, chez qui la défense de l'identité régionale vient, sans hiatus, prendre le relais d'une vision classiquement saussurienne de la langue. Sur cette question et de ce point de vue, tout a été dit.

Mais les linguistes – du moins une partie d'entre eux – ne s'en tiennent pas là. On sait qu'aujourd'hui la sociolinguistique est travaillée (on peut dire fécondée) par des idées venues de sciences voisines, notamment la sociologie et la psychologie sociale, et que, en même temps, le bâtiment saussurien n'en finit pas de prendre l'eau de toute part, chacun trouvant, de son point de vue, de bonnes raisons de remettre en cause le credo du système clos et

homogène et des grandes dichotomies qui ont fondé, un temps, la linguistique moderne. On relira à ce propos le texte présenté par P. Siblot lors de la 4^e table ronde du Moufia (Bavoux *et alii* 2000) et, dans le même ouvrage, la présentation du diasystème mauricien par D. de Robillard. Dans un cadre scientifique renouvelé, des approches moins idéalistes, plus pragmatiques que les précédentes, font déjà une plus large place aux représentations que le sens commun construit des langues et de la situation linguistique, non parce que ces représentations sont plus vraies ou plus justes que celles des linguistes, mais au moins pour deux raisons majeures :

- d'abord parce qu'elles entrent en interaction et parfois en conflit avec elles et qu'on peut alors se demander qui, du linguiste ou des locuteurs, détient la vérité sur la langue,
- ensuite parce qu'elles sont constitutives de la langue elle-même, ce qui est vrai de toutes les langues, mais qui apparaît peut-être de façon plus visible quand il s'agit de langues à statut problématique (créoles, langues régionales, langues grégaires, langues orales, etc.).

On sait que le sens commun produit des représentations et des catégories qui obéissent à d'autres visées que celles des scientifiques. Nées de l'action, tournées vers l'action, elles ont un caractère fondamentalement pragmatique. Elles sont productrices d'objets sociaux éloignés des objets scientifiquement construits. D'où écart et incompréhension. Mais si les scientifiques parviennent à situer les discours, catégories et représentations scientifiques précédemment construits par rapport à la vision des locuteurs, on peut espérer qu'ils parviendront à élaborer des modèles scientifiques – puisque telle est leur vocation – moins éloignés des leurs et socialement légitimés.

Où en sommes-nous actuellement ? Existe-t-il chez les linguistes des travaux, des propositions, qui aillent dans ce sens ? On trouve une démarche exemplaire chez C. et J.-B. Marcellesi qui, à propos du corse, rendent compte d'une enquête dans laquelle les enquêteurs ont tenté de faire abstraction des pré-constructions scientifiques :

« Il s'agissait (voir n° 28 d'*Etudes corses*) de montrer à propos du corse qu'il y a un écart entre ce que les linguistes affirment sur la base de critères formels et ce que les locuteurs disent, reconnaissent et peut-être pensent ... » (C. & J.-B. Marcellesi, 1996 : 329)

Adoptant une posture similaire face à la diglossie mauricienne, D. Baggioni et D. de Robillard notaient en 1990 que les créolophones mauriciens considéraient le créole comme une langue transitoire et la créolophonie comme une étape vers l'appropriation d'un des deux grands standards dominant la situation mauricienne, conférant *de facto* au créole une valeur registrale plutôt que linguistique. La prise en compte de la vision que les créolophones avaient de leur créole conduisait ainsi les linguistes à modifier leur définition du créole mauricien et, à terme, des créoles et des langues en général.

Et en particulier à la Réunion

On pourrait évoquer d'autres exemples illustrant l'idée que les linguistes font aujourd'hui une place plus importante à ce que les locuteurs disent et pensent de leurs langues. A la Réunion, où en est-on ? Les linguistes ont-ils intégré l'étude des « discours ordinaires » à l'analyse qu'ils font du contact linguistique et des langues ? La situation est en fait assez paradoxale, car les discours épilinguistiques où foisonnent les stéréotypes ne manquent pas, on les trouve, écrits ou transcrits, dans la presse, dans des travaux universitaires consacrés à des thèmes variés, dans des études de statut divers. Mais ces riches corpus n'ont pas été analysés du point de vue qui nous intéresse ici, même si la problématique de l'insécurité linguistique (Voir la thèse d'A. Bretegnier (1998) sur l'insécurité linguistique à la Réunion) est très proche de celle des représentations et de leur rétro-action sur les pratiques linguistiques et, à terme, sur les langues.

Ces données s'enrichissent de diverses observations récentes, dont une enquête auprès de l'ensemble d'une promotion de deuxième année de Lettres Modernes à Saint-Denis, sur la confrontation des modèles présentés par R. Chaudenson dans *Les créoles* (1995) et des représentations personnelles des étudiants. Cette dernière observation a permis d'établir que l'idée d'une inégalité statutaire des langues française et créole, selon le « vieux » modèle diglossique, trouve encore sa place dans le système de représentations des locuteurs réunionnais (en tout cas de la majorité des étudiants consultés). Un autre résultat obtenu est que ces derniers continuent de considérer le créole, leur langue, comme un « patois ». Cette tendance avait été notée à la Martinique et à la Guadeloupe en 1980 par L.-F. Prudent qui notait à l'époque que « le virage scientifique » n'avait pas bouleversé les représentations des locuteurs ni atténué le sentiment de minoration qu'ils ressentent.

Les stéréotypes qui s'expriment dans les discours actuels ne font que prolonger ceux que consignait déjà en 1978 N. Gueunier : l'idée de minoration (le créole est un patois) liée au sentiment d'insécurité linguistique est toujours présente, comme l'hostilité face aux actions de graphisation, normalisation, « grammatisation » du créole. Mais on note cependant des évolutions dans les sentiments et dans les représentations : l'insécurité linguistique, qui prenait, en 78, « une résonance existentielle » (Gueunier *et alii*, 1978 : 139), s'est fortement atténuée. On peut véritablement dire qu'elle s'est banalisée, quand on ne la rencontre pas inversée ou négociée au quotidien (Voir les travaux de la deuxième table ronde du Moufia, Bavoux, 1996).

A partir de ces quelques remarques, peut-on tenter un bilan provisoire ? On dira que la grande majorité des discours des locuteurs, tels qu'ils apparaissent dans les dernières enquêtes, peuvent encore être lus, selon les propositions de P. Gardy et R. Lafont, comme des discours diglossiques où « tout ce qui se rapporte à la langue dominée est à la fois dévalorisé et surévalué » (1981 :76). La variété minorée est idéalisée, fétichisée, théâtralisée et située dans un monde intemporel, véritable refuge : toutes ces caractéristiques, décrites en leur temps par P. Gardy et R. Lafont, s'observent encore sur le terrain réunionnais où, en particulier, l'origine et le devenir du créole s'entourent d'un mystère épais et donnent lieu à des représentations atemporelles déconnectées de la réalité sociolinguistique : par exemple, il est fréquent d'entendre dire que le créole ne disparaîtra jamais, même chez des locuteurs qui n'envisagent aucune action pour sa sauvegarde. Et il est assez étonnant que le thème du « patois » occupe encore une place si importante dans les discours, malgré l'action qui se déploie actuellement en faveur du créole. Or, ce point est significatif, car la fonction que P. Gardy et R. Lafont attribuent au thème du patois est celle d'un indice de la diglossie, le patois étant à la fois le produit d'un fonctionnement diglossique et en même temps un concept mis en place pour dénoncer la diglossie. Il est aisé de constater qu'un grand nombre de Réunionnais continuent de désigner comme patois ce que les militants et les linguistes considèrent comme une langue. Sans doute veulent-ils par ce moyen dénoncer « un écart irréductible » (Gardy & Lafont, *op. cit.* : 83), signifier que, pour une langue, il existe au moins deux façons d'être langue, selon qu'il s'agisse d'un standard ou d'un vernaculaire.

A la recherche d'indices d'évolution

Ce rapide bilan nous conduit à formuler une proposition méthodologique : dans une étude systématique des discours épilinguistiques, il serait pertinent, comme le suggérait M.-L. Moreau à propos de l'insécurité linguistique (1996), de distinguer d'un côté les représentations « dites », assimilables à des clichés, des stéréotypes parfois éculés, et, de l'autre, les représentations « agies », qui s'expriment dans les comportements et qui, chez la

même personne, peuvent être en contradiction avec les précédentes. Par exemple, une personne peut affirmer que le créole est une langue au même titre que le français mais rejeter toute proposition de graphisation du créole, montrant ainsi qu'elle ne supporte pas de le voir accéder à la sphère de l'écrit et, par là même, renforcer son statut et ses chances de survie.

Sans doute les chercheurs font-ils la part trop belle aux représentations dites. Celles-ci, passant par les mots dont on sait qu'ils sont bourrés à craquer d'idéologie, ne font qu'exprimer un ensemble de stéréotypes qui ont pour principale fonction de constituer un savoir commun qui cimente la communauté. Le discours ordinaire, on le sait aussi, est sous-tendu par l'idéologie dominante. Mais cela n'empêche pas les locuteurs, individuellement ou dans des sous-groupes, de construire, à côté de ces clichés, et de façon plus libre, des représentations des langues et de la situation linguistique originales, nouvelles, atypiques, susceptibles de faire évoluer l'imaginaire et les pratiques du groupe.

Les discours des acteurs de la situation réunionnaise présentent une certaine diversité. On voit bien qu'ils renvoient tantôt à un savoir partagé, tantôt à des positions, ou à des sensibilités, qui peuvent être divergentes (Voir les débats dans la presse). Arrêtons-nous un instant sur l'idéologie dominante à la Réunion : celle-ci conjugue l'idéologie diglossique (produite, rappelons-le, par un contexte historique précis et entretenue par les pratiques et des représentations diglossiques) et l'idéologie monolingue qui est celle de la France dans l'hexagone et qui s'est exportée bien au-delà, dans l'ensemble de l'espace francophone. Inutile de dire qu'elles se renforcent l'une l'autre. A côté de ces deux grandes idéologies conjuguées, les côtoyant et les brouillant, des idéologies minoritaires, de type identitaire, alimentent le discours ordinaire. Le lieu où ces dernières s'affichent le plus clairement est le discours militant en faveur de l'identité créole.

Les représentations agies se lisent dans les comportements, dans les choix et les actions liés aux langues. L'étude de ce deuxième type de représentations du sens commun présente un intérêt tout particulier, malgré les difficultés de sa mise en œuvre. On peut considérer les représentations agies comme les représentations les plus vivantes, les plus libres, et c'est d'elles qu'il faut attendre innovation et créativité. L'observation des comportements, qu'il s'agisse du choix d'une langue dans une situation donnée, de stratégies d'évitement ou au contraire d'exposition, etc., permet de découvrir des indices d'une évolution qui est celle de représentations que le truchement de la parole n'a ni déformées, ni rigidifiées.

Il en découle des conséquences d'ordre méthodologique. Certains indices, qui pourraient indiquer une tendance à l'assimilation de B par H, du créole par le français, s'observent à différents niveaux : dans les représentations dites, dans les discours, ceux-ci ayant toujours, on l'a dit, un effet stéréotypant et méritant, de ce fait d'être relativisés (Voir Maurer, 1998), et aussi dans les actions et dans les choix pragmatiques. Le créole est encore souvent perçu comme une non-langue sans grammaire et sans orthographe, et ce malgré l'existence sur le marché de textes métalinguistiques. Des enquêtes sur la réception par le public de propositions graphiques (Técher, 1982) ont montré des résistances réelles, la variation géographique et sociale qui affecte le créole étant perçue par de nombreux acteurs comme un obstacle rédhibitoire à la codification / normalisation du vernaculaire. Mais on décèle aussi des indices d'une tendance contraire qui signaleraient l'émergence d'une représentation assouplie du contact de langues. Ce phénomène est important car, comme on l'a dit précédemment, un système diglossique se nourrit de représentations diglossiques, et du coup, la disparition, même progressive, de celles-ci, sonnerait le glas de la « vieille diglossie ».

On peut commencer à cibler les populations porteuses d'un système de représentations innovant. Les premières enquêtes systématiques ont permis de révéler une tendance à la décrispation du rapport aux langues en milieu lycéen (dans certains profils lycéens) et chez les mères de familles (dans certains profils de mères). Des enquêtes en milieu lycéen conduites

dans le cadre du programme « parlars jeunes » de l'UMR 6058 font apparaître chez les élèves une conception assouplie de la diglossie. Chez eux, l'opposition français langue de la réussite *versus* créole langue de l'identité s'estompe. Le français oral familier, absent du patrimoine linguistique familial de la plupart d'entre eux, mais qu'ils se sont approprié via les médias et le milieu scolaire, vient enrichir les variétés endogènes dans les situations de communication familières et ludiques. Il devient, mêlé au créole, un élément d'identification à la culture juvénile. Le créole n'est plus pour eux l'unique vecteur identitaire. Ces résultats sont confirmés par une enquête menée auprès de deux groupes plus âgés, un groupe de BTS (bac + 2) où prédomine un profil de diglotte insécurisé (donc, de notre point de vue, produit et producteur d'une idéologie diglossique) et un groupe choisi en filière universitaire professionnalisante (bac + 3) où domine un profil de plurilingue équilibré sécurisé :

« L'entrée dans la vie professionnelle prend chez [le diglotte] les allures d'un renoncement partiel à des habitudes auxquelles il est attaché et qui revêtent une valeur identitaire. Le créole, comme d'ailleurs les parlars jeunes, sont objet d'attachement et sont perçus, en même temps, comme des handicaps. Le diglotte subit la diglossie et la renforce par ses attitudes. Il ne fait rien pour que le créole ou pour que les parlars jeunes soient reconnus, pour qu'ils aient une visibilité accrue. A l'opposé, le plurilingue pluri-variétal pluri-style [...] a de la situation de contact linguistique une vision nettement moins conflictuelle, plus souple et plus confiante. » (Bavoux, 2001 : 77)

Le bilingue libéré de l'idéologie diglossique échappe, par ses attitudes, par ses représentations, au système diglossique et, de ce fait, ne joue aucun rôle dans sa reproduction.

A côté des jeunes, on trouve une autre catégorie d'acteurs dynamiques de la situation sociolinguistique, les mères de famille, sur qui se porte l'intérêt des observateurs. Une enquête de l'INSEE révèle que, sur cinq mères réunionnaises créolophones, quatre seulement choisissent aujourd'hui de transmettre le créole à leurs enfants (Chevalier & Lallement, 2000 : 8) et que « actives ou inactives, les femmes qui transmettent le créole sont toujours les plus défavorisées socialement » (*idem* : 10), ce que confirment les hypothèses d'un mémoire de maîtrise sur *Les politiques linguistiques des familles réunionnaises* (Crémieux, 2000), où il apparaît que, dans les classes moyennes, la tendance majoritaire des mères est d'imposer le français à leurs enfants, dans le but de favoriser leur réussite scolaire et sociale. L'ensemble de ces observations montre que la tendance qui s'affirme chez les mères des classes moyennes commence à apparaître aussi dans le groupe des mères de milieu défavorisé qui les prennent en modèle. Il s'agit d'une tendance régulière, observée par l'INSEE et notée par divers travaux universitaires, tendance qui, dans certaines familles, favorise le bilinguisme. Dans certains cas, l'enfant en vient à considérer qu'il a deux langues maternelles, dans d'autres, la famille passe d'une pratique diglossique à la perte du créole, remplacé dans ses fonctions de vernaculaire par le français.

Pour conclure

Si on considère que, très largement, ce sont les représentations qui pérennisent la diglossie, la recherche d'indices d'évolution des représentations dites et agies devient un objet de recherche central.

Pour l'instant, les données que l'on observe révèlent des tendances contradictoires. Une évolution a lieu sous nos yeux, mais il est encore trop tôt pour dire quelle tendance l'emportera. Si la diglossie existe pour le diglotte qui pense et agit en diglotte, elle n'existe plus pour celui qui ne vit pas la coexistence des langues sur le mode du clivage.

Ce retour rapide sur la diglossie réunionnaise nous a incitée à aller plus loin dans l'analyse d'un domaine riche et complexe et nous convainc de la pertinence d'une réflexion

épistémologique sur les cadres théoriques où la question a été inscrite jusqu'à présent et sur la possibilité d'explorer des champs que la sociolinguistique ne s'est appropriés que tout récemment. Une analyse des représentations communes et savantes nous conduit inmanquablement à une réflexion sur l'objet, celui-ci apparaissant comme socialement co-construit, en interaction, par tous les acteurs concernés, et sur le sujet, que celui-ci soit acteur ou observateur.

On voit tout l'intérêt qu'il y a à étudier, en particulier, le processus de rétroaction des représentations sur la situation linguistique et, inversement, l'évolution des représentations induite par l'évolution de la situation socio-politique : avec la mise en place d'un enseignement du créole dans les D.O.M., le contexte change et on peut s'attendre chez tous les acteurs à un changement dans les représentations.

Bibliographie

- BAGGIONI, D., ROBILLARD, D. de, 1990, *L'Ile Maurice : une francophonie paradoxale*, L'Harmattan.
- BAGGIONI, D., 1993, « Dalons et paumés de la créolo-francophonie réunionnaise ou de la difficulté à vivre sans conflit la diglossie franco-créole dans un D.O.M. », dans FRANCARD, M. *et al.* (Ed.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, actes du colloque de Louvain-la-Neuve 10-12 novembre 1993, vol. II, pp. 95-107.
- BAVOUX, C., 2001, « Tolérance et frontières linguistiques à la Réunion », dans Laroussi, F., Babault, S. (Dir.), *Variations et dynamisme du français. Une approche polynomique de l'espace francophone*, L'Harmattan, pp. 105-122.
- BAVOUX, C. (Ed.), 1996, *Français régionaux et insécurité linguistique*, actes de la 2^{ème} table ronde du Moufia, L'Harmattan.
- BAVOUX, C., DUPUIS, R., KASBARIAN, J.-M. (Eds), 2000, *Le français dans sa variation. Perceptions et modélisations de la variation du français, en hommage à Daniel BAGGIONI, Actes de la 5^o Table ronde du Moufia (22-24 avril 1998)*, L'Harmattan.
- BAVOUX, C., 2001, « Profils de jeunes Réunionnais en filières professionnalisantes », dans LEDEGEN, G. (Ed.), *Travaux et Documents*, n° 15, Université de la Réunion-FLSH, pp. 49-79.
- BAVOUX, C., 2002, « Représentations et attitudes dans les aires créolophones », dans Robillard, D. de, Bavoux, C. (Dir.), *Créolistique et linguistique : Univers Créoles 2*, Paris, Anthropos.
- BAVOUX, C., à paraître, « Les parlers jeunes comme indice d'une évolution de la diglossie réunionnaise », *actes du Colloque France, pays de contacts de langues*, 09-10.11 2000, Université de Tours.
- BENIAMINO, M., BAGGIONI, D., 1993, « Le français, langue réunionnaise », dans Robillard, D. de, Beniamino, M. (Dir.), *Le français dans l'espace francophone, tome 1*, Champion, pp. 151-168.
- BENIAMINO, M., 1997, « La Réunion : une situation sociolinguistique, vingt ans après », dans Hazaël-Massieux, M.-C., Robillard, D. de (Eds), *Contacts de langues. Contacts de cultures. Créolisation*, L'Harmattan, pp. 357-371.
- BOUDON, R., BOURRICAUD, F. 1992, *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF.
- BRETEGNIER, A., 1998, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion*, thèse, Université de la Réunion/Université Aix-Marseille I.

- CANUT, C. (Ed.), 1998, *Imaginaires linguistiques en Afrique*, actes du colloque de l'INALCO du 09.11.96, Paris, Inalco/L'Harmattan.
- CARAYOL, M., CHAUDENSON, R., 1978, « Diglossie et continuum linguistique à la Réunion », dans Gueunier, N. *et alii*, *Les Français devant la norme*, Champion, pp. 175-189.
- CELLIER, P., 1985, « Dysglossie réunionnaise », dans *Cahiers de praxématique* n° 5, pp. 45-64.
- CHAUDENSON, R., 1979, « Essai d'analyse implicationnelle d'un continuum linguistique français-créole », dans Wald, P., Manessy, G., *Plurilinguisme. Normes, situations, stratégies*, L'Harmattan, pp. 129-172.
- CHAUDENSON, R., 1995 : *Les créoles*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? ».
- CHEVALIER, F. & LALLEMENT, A., 2000, « Le créole en régression comme langue maternelle », dans *Economie de la Réunion*, revue INSEE, n° 104, pp. 8-10.
- CONFIANT, R., 2000, *Dictionnaire des néologismes créoles*, tome 1, Ibis rouge éd.-P.U. créoles / GEREC-F.
- CREMIEUX, S., 2000, *Aspects des politiques linguistiques familiales. Comment le créole et le français sont-ils perçus et gérés par les parents réunionnais ?*, mémoire de maîtrise Lettres Modernes, Université de la Réunion.
- FERGUSON, C. A., 1959, « Diglossia », dans *Word*, n° 15, pp. 325-340.
- FERGUSON, C. A., 1991, « Diglossia revisited », dans *Studies in Diglossia*, Univ. Texas Press, pp. 214-234.
- FRANCARD, M., 1993, « Trop proches pour ne pas être différents. Profils de l'insécurité linguistique dans la Communauté française de Belgique », dans FRANCARD, M. *et al.* (Ed.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, actes du colloque de Louvain-la-Neuve 10-12 novembre 1993, vol. I, pp. 61-70.
- GARDY, P. LAFONT, R., 1981, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », dans Bilinguisme et diglossie, dans *Langages*, n° 61, pp. 75-91.
- GUEUNIER, N., GENOUVRIER, E., KHOMSI, A., 1978, *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé*, Paris, Champion.
- GUEUNIER, N., 1995, « Anciens et nouveaux plurilinguismes », dans *Passerelles* n° 10, pp. 69-76.
- GUEUNIER, N., 1995, « Les contacts de langues dans les situations de francophonie », dans FATTIER, D. et GADET, F., *Situations du français*, LINX n° 33, Université Paris X, pp. 15-30.
- HAZAEEL-MASSIEUX, G., 1978, « Approche sociolinguistique de la situation de diglossie français-créole en Guadeloupe », dans *Langue française*, n° 37, pp. 106-118.
- HAZAEEL-MASSIEUX, G., 1988, « La citation de « langue autre ». Contacts, contrastes et émergence de langues (exemple des créoles français) », dans *Etudes Créoles*, n° XI-2, pp. 17-34.
- JODELET, D. (Dir.), 1989, *Les représentations sociales*, P.U.F..
- LAFONT, R., 1985, « Quatre propositions pour l'analyse praxématique de la diglossie (et du texte diglossique) », dans *Cahiers de praxématique*, n° 5, pp. 7-17.
- MARCELLESI, C., MARCELLESI, J.-B., 1996, « L'enquête sur l'individuation sociolinguistique corse et l'effet pour réduire la préconstruction », dans Richard-Zapella, J. (Dir.), *Le questionnement social*, IRED-Université de Rouen, pp. 329-332.
- MARCELLESI, J.-B., 1981, « Bilinguisme, diglossie, hégémonie : problèmes et tâches », dans *Bilinguisme et diglossie*, *Langages*, n° 61, pp. 5-11.
- MARCH, C., 1996, *Le discours des mères martiniquaises. Diglossie et créolité. Un point de vue sociolinguistique*, L'Harmattan.

- MARIMOUTOU, J.-C. C., 1990, *Le roman réunionnais, une problématique du même et de l'autre. Essai sur la poétique du texte romanesque en situation de diglossie*, thèse d'État, Montpellier III.
- MAURER, B., 1998, « De quoi parle-t-on quand on parle de représentations sociolinguistiques ? », dans CANUT, C. (Ed.), *Imaginaires linguistiques en Afrique*, Paris, Inalco/L'Harmattan pp. 27-37.
- MOREAU, M.-L., 1996, « Insécurité linguistique : pourrions-nous être plus ambitieux ? », dans BAVOUX, C. (Ed.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, L'Harmattan, pp. 103-115.
- NEU-ALTENHEIMER, I., MARIMOUTOU, J.-C. C., BAGGIONI, D., 1988, « Névrose diglossique et choix graphiques (« ç » en catalan et « k » en créole de la Réunion) », dans Baggioni, D. & Marimoutou, J.-C. C., *Cuisines / identités*, URA 1041-pub. de l'Université de la Réunion, pp. 159-177.
- PAYET, M., 1983, « Pour une normalisation du créole réunionnais », dans *Sobatkoz* n° 1, pp. 56-70.
- PRUDENT, L.-F., 1978, « Diglossie ou continuum ? Quelques concepts problématiques de la créolistique moderne... », repris dans Gardin, B., Marcellesi, J.-B., GRECO-ROUEN, 1980, *Sociolinguistique : approches, théories, pratiques*, PUF, pp. 197-210.
- PRUDENT, L.-F., 1980, *Des baragouins à la langue antillaise*, Editions caribéennes.
- PRUDENT, L.-F., 1981, « Continuités et discontinuités sociolinguistiques dans le champ créolistique francophone », dans *Etudes Créoles*, vol. IV-1, pp. 5-16.
- PRUDENT, L.-F., 1981, « Diglossie et interlecte », dans *Bilinguisme et diglossie*, Langages, n° 61, pp. 13-38.
- ROBILLARD, D. de, 2000, « Comment pourrait-on être diglotte ? Note de lecture (P. Fioux, 1999, L'école à l'île de la Réunion entre les deux guerres, Karthala, 664 p.) et éléments de réflexion sur la notion de diglossie », dans *Etudes créoles*, vol. XXIII-2, pp. 119-126.
- ROBILLARD, D. de, 2000, « Un problème de linguistique variationniste en milieu diglossique franco-créole : le "mot-outil" LA postposé dans les lectures romanes à l'île Maurice. Diasystème / continuum, frontières / contrastes ? Vers des systèmes "affinitaires" ? », dans Bavoux, C., Dupuis, R., Kasbarian J.-M. (Eds), 2000, *Le français dans sa variation. Perceptions et modélisations de la variation du français, en hommage à Daniel Baggioni*, L'Harmattan, pp. 149-177.
- ROBILLARD, D. de, 2002, « Contacts, diglossie, continuum », dans Robillard, D. de, Bavoux, C. (Dir.), *Créolistique et linguistique : Univers Créoles 2*, Paris, Anthropos.
- SIBLOT, P., 2000, « Emission de variétés. Variations sur la langue et la variation », dans Bavoux, C., Dupuis, R., Kasbarian J.-M. (Eds), 2000, *Le français dans sa variation. Perceptions et modélisations de la variation du français, en hommage à Daniel Baggioni*, L'Harmattan, pp. 149-177.
- SIMONIN, J. et WOLFF, E., 1993, « Scolarisation et espace de qualification à la Réunion. Problématique et enjeux », dans *Etudes créoles*, n° XVI-2, pp. 70-83.
- TECHER, C., 1982, *Problèmes socio-linguistiques du créole écrit en milieu réunionnais*, mémoire de maîtrise, Université de la Réunion.
- VALDMAN, A., 1979, *Le français hors de France*, Champion.
- WALD, P., MANESSY, G., 1979, *Plurilinguisme. Normes, situations, stratégies*, L'Harmattan.